

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 SEPTEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCE : M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2024-09-323

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**

C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024, 19 h ;

D. Dépôt du rapport de l'état de la situation financière au 31 août 2024 ;

E. Acceptation des comptes à payer - Août 2024 ;

F. Correspondance :

- a) Correspondance Bulletin village-relais du mois d'août 2024 ;

G. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

H. Administration générale :

- a) Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes ;
- b) Avis de motion ;
- c) Projet de Règlement 626 décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue principale nord ainsi qu'une dépense et un emprunt ;
- d) Officialisation de nom du Chemin des Grands-Ducs ;
- e) Ajournement de la séance ;
- f) Mandat architecture Pavillon Léopold Mayrand ;
- g) Demande d'autorisation d'hiverner sur le stationnement de la marina ;
- h) Lettre de démission de M^{me} Jennifer Gauthier ;
- i) Affichage du poste d'agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisir ;
- j) Prolongement du temps de travail de M^{me} Jasmine Brisson ;
- k) Offre de service de PG solution, logiciel pour les réquisitions ;

I. Hygiène du milieu : (aucun)

J. Transport :

- a) Aux fins d'entériner l'offre de service de Mario Duchesne Électrique pour le remplacement de l'unité de chauffage de la station de pompage d'égout ;
- b) Demande de marquage de la chaussée ;
- c) Ajout de lumière de rue 103, rue Principale ;
- d) Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2023 2024 ;
- e) Offre de service pour l'achat du système de télémétrie Géothentic pour les véhicules ;

K. Urbanisme :

- a) Dépôt des permis émis au mois d'août 2024 ;
- b) Demande de PPCMOI de monsieur Christophe Galle ;
- c) Demande de PPCMOI de monsieur Bruno Simard ;
- d) Demande de dérogation mineure Comité Action Jeunesse ;

L. Tourisme :

- a) Demande de partenariat de Béluga Ultra Trail ;

M. Culture :

- a) Journées de la culture 2024 ;

N. Loisir :

- a) Dépôt rapport camp de jour et piscine 2024 ;

O. Santé et bien-être : (aucun)

P. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois d'août 2024 ;

Q. Embellissement : (aucun point)

R. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

S. Demande d'aide financière :

- a) Demande de soutien financier – Comité de bénévoles de Sacré-Cœur – Journée nationale des aînés ;

T. Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

U. Période de questions

Résolution 2024-09-324

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 juillet 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 juillet 2024.

Résolution 2024-09-325

Acceptation des comptes à payer – Août 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 19 septembre 2024 totalisant **870 155,27\$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 157 731,32 \$

Paiement par dépôt automatique 481 619,15 \$

Paiement par prélèvement automatique 27 282,98 \$

Paiement payé d'avance 203 521,82 \$

Correspondance :

- a) Correspondance Bulletin village-relais du mois d'août 2024

Bulletin du réseau des Villages-relais

Volume 15, n° 3 — Août 2024



Bon printemps à toutes et tous!

Mot de la présidente...

En premier lieu, j'espère que vous avez tous passé de belles vacances, peu importe où elles vous ont amené. La dernière année fut mouvementée pour bien des municipalités et les températures étaient au rendez-vous pour profiter des plaisirs de l'été.

L'équipe de la Fédération a été au rendez-vous pour tenir le fort et assurer le maintien des services pour les usagers. Plusieurs projets ont aussi été développés pour assurer la promotion de notre réseau.

Notamment, nous avons demandé à des représentants et des commerces signataires à participer à la production de nos propres balados. Si cela s'avérait être prometteur, nous pourrions étendre l'offre à plus de participants

Bien que nous l'ayons souligné lors de notre dernier congrès, sachez que nous avons quelques projets en tête pour marquer le 15^e anniversaire de la Fédération des Villages-relais. Cela prendra principalement la forme de publireportage et d'un cahier spécial 15 ans. Nous avons hâte de vous partager les détails.

Au nom de toute l'équipe, j'espère que la dernière saison estivale a été des plus profitables pour votre région et au plaisir d'en partager les réussites avec vous.

Bonne lecture!

Ghislaine M.-Hudon

Dans ce bulletin

Mise à jour de la campagne de promotion

Le Coin de Martin : Nouveaux icônes et services

Pistes de réflexion en tourisme

Mise à jour de la campagne de promotion

Alors que nous approchons lentement de la rentrée scolaire, il sera bientôt temps d'analyser les résultats des efforts de promotion de la saison estivale. D'emblée, nous pouvons vous informer que les chiffres auxquels nous avons accès présentement nous montrent un bon engouement pour la marque Village-relais.

Promotion estivale sur les Réseaux sociaux

Pour rappel, deux concours ont été organisés sur Facebook et Instagram. Sur une durée de 6 semaines chacun, les abonnés de nos pages devaient répondre à des énigmes pour courir la chance de gagner. Il nous reste présentement une semaine de concours sur les réseaux sociaux.

Jusqu'à maintenant, ces publications ont réussi à amasser entre 1000 et 2500 unités de portée 100% organique. C'est une performance très satisfaisante, considérant qu'aucun argent n'a été donné à Meta pour « booster » la performance de ces contenus.



Au programme pour cet automne

Dans les prochains jours, nous annoncerons le gagnant de notre concours des napperons. Ce sondage a permis de recueillir près de 400 réponses d'utilisateurs, un nouveau record pour cette initiative de promotion. Nous partagerons les résultats du sondage de qualité sous peu.

Finalement, des publiereportages et balados seront publiés via différents médias dans le courant de l'automne. Il s'agit d'efforts déployés pour entre autres souligner le 15e anniversaire de notre Fédération et faire la promotion de la marque Village-relais. Un cahier spécial vous sera aussi envoyé dans les prochains mois pour souligner notre anniversaire. Comme à l'habitude, nous apprécions tout partage de votre part à vos équipes municipales et à vos citoyens.

Restez connectés! [Facebook](#) [Instagram](#) [Infolettre](#) www.villages-relais.qc.ca

Le coin de Martin : Nouveaux icônes et services

Dans les dernières semaines, des ajustements ont été faits pour garder à jour la diffusion des services sur notre site web. Pour commencer, après consultation auprès des responsables des dossiers Villages-relais, les parcs canins ont été ajoutés au choix des services pour vos fiches Village-relais. De plus, si vous le souhaitez, une option est maintenant offerte lors de l'ajout d'un parc récréatif, si vous souhaitez indiquer que ce lieu impose des laisse pour les chiens.

Nous avons aussi reçu des commentaires d'utilisateurs comme quoi le service de « Douches et buanderies » était difficile à saisir et pouvait mener à de la confusion lorsque l'un ou l'autre n'est pas offert, même lorsqu'indiqué comme disponible. Une séparation de ce service et l'ajout de logos appropriés seront fait sous peu.

Bien entendu, nous sommes disposés à recevoir vos commentaires liés à ces changements. L'amélioration de l'expérience sur notre site web reste notre priorité et nous souhaitons continuer de l'améliorer chaque année.



Pistes de réflexion en tourisme

La saison touristique arrive à sa fin et il est maintenant temps de regarder vers les préparatifs pour l'année prochaine. Fort heureusement, le Québec a été gâté par des conditions météo plus équilibrées que l'an dernier, ce qui aura certainement un impact positif sur l'achalandage régional.

Dans nos dernières communications, nous vous avons mentionné que la technologie peut soutenir l'offre touristique des attraits Village-relais. Nous tenons à vous relancer sur le sujet, en vous proposant quelques idées du réseau « Veille en Tourisme » qui pourraient lancer quelques projets dans vos communautés.

- [Collaborer pour la prospérité du milieu de la restauration | veilletourisme.ca](#)
- [L'immersion sonore pour valoriser un lieu culturel | veilletourisme.ca](#)
- [L'astrotourisme au Québec : modèles et inspirations | veilletourisme.ca](#)

Bonne lecture!

Restez connectés! [Facebook](#) [Instagram](#) [Infolettre](#) www.villages-relais.qc.ca

b) Correspondance de M. Denis Dufort ;

REÇU LE
29 AOUT 2024

Denis Dufort
1525 des Géraniums
Ste-Julie, QC J3E1H6
514-592-4135

Le 27 Aout 2024,
A l'attention de Lise Boulianne
Municipalité de Sacré-Cœur
88 rue Principal Nord
Sacré-Cœur, QC, G0T 1Y0

Suite au projet de règlement du gouvernement fédéral de stopper les activités de compagnie de transformation du bois, pour protéger le caribou serait une erreur.

Il y a quelques années, nous allions à la chasse au caribou et chaque caribou que l'on tuait avait un foie contaminé au mercure, dû à la pollution qui tombait sur sa principale nourriture le lichen.

Le caribou est un vecteur qui transmet la maladie à ses petits et tous les caribous sont contaminés par la pollution, qui est générée par les véhicules en circulation, camion auto, autobus et tous moteurs à essence qui polluent l'atmosphère et développent le CO2.

Depuis un certain nombre d'années nous avons constatés dans le foie, un parasite de 3 pattes gros comme 3 doigts qui se promenait dans le foie d'un vieux caribou et tous les foies sont contaminés au mercure.

Peu importe l'âge le foie principal filtre et le lob du foie est blanc, demandé à certains autochtones qui font la chasse au caribou et ils le confirmeront.

La maladie des animaux est causée par la pollution, principale source de contamination.

Denis Dufort

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M^{me} Nada Deschênes et conseillère et M^{me} Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Résolution 2024-09-326

Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux au cours de la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2024, à 12 h au 2 inclusivement, retour le 5 janvier 2025.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 626

RÉSOLUTION 2024-09-327

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROMENADE SUR LA RUE PRINCIPALE NORD AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT

À UNE SÉANCE ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ainsi qu'une dépense et un emprunt.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2024-09-328

Dépôt du Règlement 626 décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ainsi qu'une dépense et un emprunt.

La conseillère, M^{me} Valérie Dufour, donne avis que le « Règlement 626 décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ainsi qu'une dépense et un emprunt sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 626 décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord » ainsi qu'une dépense et un emprunt est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2024-09-329

Officialisation de nom du Chemin des Grands-Ducs

CONSIDÉRANT QU'une demande est adressée à la Commission de Toponymie du Québec afin d'attribuer le nom "Chemin des Grands-Ducs" à une section de chemin se rendant à la Pourvoirie des Grands Ducs;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois difficile pour les clients de localiser la Pourvoirie/Espace des Grands-Ducs, et ce, bien que le site d'accueil soit bien localisé sur Google;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin débute à partir de l'embranchement du sentier qui mène au lac Rochefort jusqu'à limite nord du chemin de la Pourvoirie/Espace des Grands-Ducs après le ponceau entre le lac La Loutre et le lac des Iles;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence et pour des fins de sécurité, il est requis de pouvoir localiser facilement les bâtiments du secteur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officialisation du nom du chemin public (chemin des Grands-Ducs) auprès de la Commission de Toponymie du Québec.

RÉSOLUTION 2024-09-330

Ajournement de la séance

Il est proposé par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance, le 11 septembre 2024, à 17 h 15.

Résolution 2024-09-331

Mandat architecture Pavillon Léopold Mayrand

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire évaluer les travaux à réaliser au 55, rue Lévesque afin de déterminer un prix de location au CISSS;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à deux architectes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est EPA Architecture au coût de 20 800 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de EPA Architecture au coût de 23 914,80 \$ taxes incluses pour la réalisation du mandat aux fins de réaliser le relevé du bâtiment pour réaliser des croquis avec estimation de coûts; le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTION 2024-09-332

Demande d'autorisation d'hiverner sur le stationnement de la marina

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Grisoni possède un voilier à la Marina de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Grisoni a déposé le 3 septembre 2024 une demande d'autorisation de laisser son voilier sur le stationnement de la marina pour l'hiver ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer monsieur Yves Grisoni que le conseil municipal interdit le stationnement des bateaux sur le quai de L'Anse-de-Roche.

RÉSOLUTION 2024-09-333

**Démission de l'agente de développement communautaire,
Culture, Tourisme et Loisirs**

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer a remis sa démission le 12 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE son départ sera effectif le 16 août 2024;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de madame Jennifer Gauthier, tel que déposée le 12 juillet 2024 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prolonger la période de travail de M^{me} Gauthier jusqu'au 14 septembre 2024 et plus selon nos besoins.

RÉSOLUTION 2024-09-334

Affichage du poste d'agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisir

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi d'un agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisir ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi d'un agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisir ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer le syndicat des employés municipaux que le conseil municipal a procédé à la restructuration des postes de technicien (ne) en loisirs et du poste d'agent (e) de développement communautaire, culture et tourisme afin de ne faire qu'un seul poste qui portera le nom d'agent de développement communautaire, culture, tourisme et de loisirs.

RÉSOLUTION 2024-09-335

Prolongation du temps de travail de M^{me} Jasmine Brisson

CONSIDÉRANT QUE la fin d'emploi de madame Jasmine Brisson, préposé au quai est prévue pour le 10 août 2024 soit pour une période de maximale de quinze (15) semaines;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a été maintenu jusqu'au 14 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de prolonger ce poste en vigueur jusqu'au 11 octobre 2024;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la prolongation du poste de préposé au quai de madame Jasmine Brisson jusqu'au 11 octobre 2024.

Résolution 2024-08-336

Offre de services de PG Solution logiciel pour réquisitions

CONSIDÉRANT QUE le logiciel est indispensable pour instaurer le contrôle d'achat, de réquisitions de tous les services de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solution nous propose un logiciel pouvant intégrer les commandes d'achat, de réquisitions et de les insérer dans le module de la comptabilité pour un montant forfaitaire de 1 478,00 \$ taxes non incluses dont 232,00 \$ sera récurrent à chaque année;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Phillippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de PG Solution au montant de 1 699,33 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier de 2025 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que des frais récurrents soient applicables à chaque année au montant de 266,75 \$ le coût étant approprié à même le budget régulier à compter de 2026.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Transport :

Résolution 2024-09-337

**AUX FINS D'ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICE DE MARIO
DUCHESNE ÉLECTRIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE
L'UNITÉ DE CHAUFFAGE DE LA STATION DE POMPAGE
D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QUE l'unité de chauffage de la station de pompage d'égout doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est requis pour chauffer le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE Mario Duchesne Électrique nous propose le remplacement de cet équipement pour un montant de 3 472.29 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement de l'unité de chauffage de la station de pompage d'égout au montant de 3 992,27 \$ taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne Électrique : le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2024-09-338

Demande de marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE la vitesse aux entrées du village est plus élevée que la signalisation l'autorise ;

CONSIDÉRANT QUE le marquage au sol est une alternative peu coûteuse et plus efficace pour sensibiliser les automobilistes aux limites de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villages dans le Québec ont ce type de signalisation sur les routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il serait requis que des logos de 50 km soient installés aux endroits suivants :

- Face au 197 rue Principale Nord (direction Tadoussac)
- Face au 125 rue Gagné (direction Sacré-Cœur)
- Face 87 rue Principale Nord (Traverse piétonnière 2 côtés de route)

CONSIDÉRANT QUE ce type de marquage de la chaussée a déjà été autorisé auparavant dans une permission de voirie;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Transports du Québec de procéder au marquage de la chaussée avec des logos de 50 km aux endroits suivants pour les années 2025 et suivantes :

- Face au 197 rue Principale Nord (direction Tadoussac)
- Face au 125 rue Gagné (direction Sacré-Cœur)
- Face 87 rue Principale Nord (Traverse piétonnière 2 côtés de route)

RÉSOLUTION 2024-09-339

Ajout de lumière de rue au 103 rue principale.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Perron a déposé le 28 août 2024 une demande pour l'ajout d'une lumière de rue au 103 rue Principale ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'installation d'une lumière de rue au DEL au 103 rue Principale ;

Résolution 2024-09-340

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2023 - 2024

CONSIDÉRANT QUE le calcul de remboursement de la clause de carburant préparé par M. Jeannot Lepage, directeur général, en date du 30 août 2024;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer l'entrepreneur Transcie (1990) inc. qu'il n'y aura pas d'ajustement du prix du carburant pour l'année 2023-2024 puisque l'écart est inférieur à 5 % tel que prévu au contrat.

RÉSOLUTION 2024-09-341

Offre de service pour l'achat du système de télémétrie Géothentic pour les véhicules

CONSIDÉRANT QUE le système nous avertit lors des comportements à risque des employés : accélération et freinage brusques, excès de vitesse et impacts majeurs ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) camionnettes de la municipalité seront équipées du système de télémétrie ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des modules Géo-DB2 est de 199,00 \$ plus taxes chacun pour un total de 597,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le prix mensuel d'accès à la plateforme de gestion est de 18 \$ par véhicule pour un total de 54 \$ plus taxes mensuellement ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jimmy Jacques à procéder à l'achat des modules Géo-DB2 au montant de 686,40 \$ taxes incluses et d'accéder à la plateforme de gestion au montant mensuel de 20,70 \$ taxes incluses, le coût étant approprié à même le budget régulier.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en août 2024

Au mois d'août 2024, 24 permis ont été émis pour un total annuel de 140 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 608 500 \$ et le montant des permis s'élève à 335 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en août 2024 ;

RÉSOLUTION 2024-09-342

Demande de PPCMOI de monsieur Christophe Galle

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christophe Galle a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin de louer une roulotte de camping en partenariat avec La Ferme 5 Étoiles sur le lot 4 700 348.

CONSIDÉRANT QU'à l'article 8.2.1.4 du règlement de zonage, les roulettes ne peuvent être utilisées à des fins de séjour ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait créer un précédent ;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte et l'installation septique n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte ne peut en aucun cas devenir une résidence secondaire car la superficie minimale n'est pas respectée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation de demandes semblables, le conseil municipal désire évaluer la possibilité de revoir la réglementation actuelle afin de l'adopter s'il y a lieu ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande numéro 2024-007 soumise par monsieur Christophe Galle aux fins : de faire la location d'une roulotte de camping en partenariat avec La Ferme 5 Étoiles sur le lot 4 700 348.

RÉSOLUTION 2024-09-343

Demande de dérogation mineure du Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur propriétaire de la maison des jeunes dépose une demande de dérogation mineure afin de pouvoir construire une rampe d'accès pour handicapé empiétant de 3,65 mètres dans la cour avant. Le règlement de zonage autorise l'empiètement dans la cour avant de 2,40 mètres, mais la rampe d'accès excèdera l'empiètement permis de 1,25 mètre. La construction de cette rampe permettra à toutes et à tous d'accéder au bâtiment public. Seule la cour avant peut recevoir ce type de construction dû à un manque d'espace en cours latéral.

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès excèdera l'empiètement permis de 1,25 mètre seulement.

CONSIDÉRANT QUE le plan de la rampe d'accès pour handicapé a été modifié après la visite de l'inspecteur pour être le moins dérogatoire possible ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment public pourra désormais être accessible à toutes et à tous ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande numéro 2024-008 soumise par le Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur aux fins : de pouvoir construire une rampe d'accès pour handicapé empiétant de 3,65 mètres dans la cour avant. Le règlement de zonage autorise l'empiètement dans la cour avant de 2,40 mètres, mais cette rampe d'accès excèdera l'empiètement permis de 1,25 mètre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette demande soit conditionnelle à ce que la bordure du stationnement soit coupée en biseau aux extrémités où elle a été coupée, et ce, aux frais du Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur

Tourisme :

Résolution-2024-09- 344

Demande de partenariat de Béluga Ultra Trail

CONSIDÉRANT QUE pour une 5^e année consécutive, le Béluga Ultra Trail sollicite le partenariat de la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques démontrent que « Béluga Ultra Trail » est un parcours reconnu dans le monde des coureurs pour sa beauté et la qualité du balisage attirant des participants qui proviennent à 82% de l'extérieur de la région, ce qui contribue grandement à l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'événement arrive à grands pas, le 14 septembre prochain, et qu'il affiche déjà complet (plus de 1000 participants);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite encourager la population à avoir une vie active et en santé tout en promouvant ses attraits touristiques;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de tenue de l'événement en partenariat avec le Béluga Ultra Trail 2024, en commanditant le vidéo promotionnel au montant de 3 000 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE pour obtenir une commandite de 3 000 \$, l'inscription des participants devra être effectuée à Sacré-Cœur pour la course de 2025 ;

QUE le prêt de deux tentes pop-up soit autorisé avec les visuels gratuitement;

QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer ladite entente de partenariat;

QU'un espace soit offert gratuitement pour Le Béluga Ultra Trail en cas d'urgence;

Culture :

RÉSOLUTION 2024-09-345

Journées de la culture 2024

CONSIDÉRANT QUE les journées de la culture d'Hydro-Québec auront lieu la fin de semaine du 28 et 29 septembre prochain et que la MRC HCN nous a octroyé un montant de 1936 \$ pour qu'on puisse y participer selon le projet soumis en juillet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est fière d'encourager les talents locaux et d'offrir une certaine diversité artistique ;

CONSIDÉRANT QUE la thématique de cette année est le collectif et que le cinéma est dans les critères du programme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier à organiser les journées de la culture selon le plan présenté, et ensuite transférer l'intégralité du dossier à M^{me} Annie Manning, préposée à la bibliothèque. Il est également résolu que l'inscription aux journées de la culture sera gratuite pour tous.

Loisir :

Dépôt

Dépôt rapport camp de jour et piscine 2024

Madame Maude Lebel, coordonnatrice en loisir, dépose le rapport du camp de jour et de la piscine 2024.

Santé et Bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois d'août en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'août 2024.

Embellissement : (aucun point)

Appui : (aucun point)

Demandes d'aide financière : (aucun point)

Résolution 2024-09-346

**Demande de soutien financier - Comité de bénévoles de Sacré-Cœur-
Journée nationale des aînés**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est une municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles de Sacré-Cœur veut souligner cette journée avec les membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions financières de l'organisme sont limitées et leur volonté de souligner cette journée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir le vin d'honneur pour l'activité qui aura lieu le 26 octobre 2024.

Affaires nouvelles :

Résolution 2024-09-347

Remplacement directeur incendie

CONSIDÉRANT QUE l'absence maladie justifiée du directeur incendie pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un directeur de service incendie pour l'exercice de certains pouvoirs et fonctions prévu à la Loi sur la sécurité incendie ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer monsieur Rémi Savard afin qu'il exerce les pouvoirs et fonctions du directeur du service incendie par intérim lors d'incendie, des opérations des secours lors d'un sinistre ou d'autres situations d'urgence, ces pouvoirs et fonctions étant plus amplement identifiés aux articles 39 à 46 de la Loi sur la sécurité incendie ;

QUE toutes autres tâches que celles identifiées ci-haut et qui n'exige pas de qualification particulière en vertu de ladite loi ou d'un règlement qui en découle, soit un exercice par la préventionniste ;

QUE madame Lise Boulianne soit autorisée à négocier une prime de remplacement.

Résolution 2024-09-348

Dépôt d'une demande de subvention pour les Vélos électriques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a présenté une demande de subvention pour les Vélos électriques dans le programme du EPRTNT avec Tourisme Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 35 000 \$ d'aide financière a été acceptée par l'ATR dans ledit programme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité autorise monsieur Jeannot Lepage d'agir à titre de coordonnateur de la demande de subvention pour le programme EPRTNT, géré par Tourisme Côte-Nord ;

ET ÉGALEMENT D'AUTORISER monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer tous les documents s'y rattachant.

RÉSOLUTION 2024-09-349

Mandat à l'inspectrice municipale

CONSIDÉRANT QUE des demandes de modification au règlement de zonage ou de dérogation sont demandées;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que des inventaires soient effectués afin d'ajuster ou non la réglementation municipale, un mandat est confié à l'inspectrice municipale aux fins de répertorier les éléments suivants :

Location de RBNB;
Roulotte de camping;
Conteneur maritime;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander à l'inspectrice municipale de répertorier les éléments suivants :

Location de RBNB
Roulotte de camping
Conteneur maritime

Résolution 2024-09-350

Campagne de marketing Côte-Nord 2025-2027 avec Tourisme Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord propose une campagne de marketing 2025-2027 à la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne de marketing inclut une offre de partenariat en plan individuel ou en plan regroupé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire adhérer à ce plan de marketing en plan regroupé pour la représentation de l'ensemble de ses entreprises touristiques membres ou non membres d'ATR Manicouagan pour un montant de 20 000 \$ payable sur deux années financières débutant en avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 1 000,00 \$ est requis pour la captation d'image et de vidéo supplémentaire payable en avril 2025;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur adhère au plan marketing Côte-Nord 2025-2027 en plan regroupé au montant de 20 000,00 \$ payable sur deux années financières débutant le 1^{er} avril 2025;

QU'un montant additionnel de 1 000,00 \$ soit autorisé pour la captation d'image et de vidéo supplémentaire payable le 1^{er} avril 2025;

Que la présente résolution est conditionnelle à l'adaptation, par Tourisme Côte-Nord, de ses pratiques en matière de partenariats marketing offerts, afin de mieux refléter les réalités du monde municipal. Les municipalités, ayant pour mandat de représenter équitablement l'ensemble des entreprises et des citoyens qui les composent, doivent pouvoir bénéficier des mêmes services et avantages que les autres catégories de membres, et ce, sans

restriction éditoriale concernant leurs choix stratégiques conformes à leurs orientations. En tant que membres officiels et en règle, les municipalités doivent avoir accès à une prestation de services équitable à leur mode de fonctionnement où les dollars investis sont des dollars provenant de leurs citoyens et entreprises payeurs de taxes. Pour assurer la pérennité des collaborations entre Tourisme Côte-Nord et les municipalités, il est impératif d'adopter une approche claire et adaptée aux besoins spécifiques de cette catégorie de membres. Cela permettra de bâtir des partenariats solides et durables, tout en respectant les réalités propres à chacun."

RÉSOLUTION 2024-09-351

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 19 h 51.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général et
greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire